

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES

chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2010

La Commission s'est réunie le 22 février 2011 à la salle des Armoiries pour examiner l'objet susmentionné. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley, Suzanne Jungclaus Delarze (en remplacement de Mme Claudine Dind, excusée) et MM. Dominique Richard Bonny, François Cherix, Frédéric Haenni, Denis-Olivier Maillefer, Pierre-Alain Mercier, Michel Miéville, Gabriel Poncet, Michel Renaud, Vassilis Venizelos, Eric Walther, Pierre Zwahlen, vice-président, et du rapporteur président soussigné.

La séance s'est tenue en présence de M. le Président du Conseil d'Etat Pascal Broulis, Chef du Département des finances et relations extérieures (DFIRE), et de MM. Roland Ecoffey, Chef de l'Office des affaires extérieures (OAE/DFIRE) et Simon Affolter, Délégué aux affaires intercantionales (OAE/DFIRE). Mme Stéphanie Bedat, secrétaire de la Commission thématique des affaires extérieures, s'est chargée de la prise des notes de cette séance. Nous tenons à remercier toutes ces personnes pour leur précieuse collaboration aux travaux de la Commission.

I. Introduction

Dans la suite des remarques formulées par la Commission lors des éditions précédentes du rapport sur les affaires extérieures, le Président de la Commission relève et salue, au nom de cette dernière, la rapidité et la grande qualité de rédaction du rapport ainsi que le travail effectué par le Conseil d'Etat, l'Office des affaires extérieures et les autres services de l'administration cantonale concernés.

Le président du Conseil d'Etat a indiqué en séance que le rapport était destiné aux députés mais qu'il constituait également un instrument de promotion du canton de Vaud. Il a signalé quelques éléments qui ont fait l'objet d'un développement plus approfondi (aide humanitaire par exemple), selon la demande des membres de la Commission. En termes de planification, le président du Conseil d'Etat a également précisé que le rapport était désormais agendé en début d'année civile – janvier – ce qui représente un gain de plusieurs mois eu égard aux précédentes éditions. Enfin, le président du Conseil d'Etat a tenu à souligner l'engagement conséquent du Conseil d'Etat pour être présent à l'extérieur et permettre ainsi de consolider le canton à l'intérieur.

II. Discussion générale

Au cours de la discussion générale, le rapport a été étudié chapitre par chapitre. Il a donné l'occasion aux membres de la Commission ou au Président du Conseil d'Etat d'informer sur les derniers développements de certains projets ou actions extérieures.

Certains éléments qui doivent faire l'objet d'un suivi méritent d'être notés plus particulièrement. Ainsi, le Président du Conseil d'Etat s'est engagé pour que les directives et règles à usage interne de l'Etat (DRUIDE), soient dès aujourd'hui mises à jour en regard de la nouvelle Convention sur la participation des parlements cantonaux (CoParl), déterminant les implications du parlement dans les procédures intercantionales. Cette révision est aussi indispensable pour disposer de la connaissance la plus exhaustive possible en matière de conventions intercantionales.

Suite à une remarque signalant qu'aucune mention de la Conférence des gouvernements des cantons de Suisse occidentale (CGSO) n'est faite dans le rapport, M. le Président du Conseil d'Etat s'engage à ce que cela soit corrigé à l'avenir et précise qu'en 2010, cette conférence a traité notamment des dossiers relatifs aux caisses de pensions, à l'aménagement du territoire, au soutien aux langues latines, etc. S'agissant des relations avec les autorités du Canton de Berne, le Président indique qu'elles sont constructives et ouvertes, compte tenu du rôle de pivot que joue ce canton entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.

Suite à une question sur les coûts de la collaboration intercantonale, M. le Président du Conseil d'Etat confirme que le montant de 21,4 millions mentionné dans le rapport concerne tout ce qui est mis à disposition pour les projets transversaux des 26 cantons.

Il est également relevé que les travaux des Assises transfrontalières qui associent les parlements des cantons suisses et les conseils généraux des départements français dans l'accompagnement concernant le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise ne figurent pas dans le Rapport. De même, il est suggéré que le volet transfrontalier aborde également les questions et problématiques environnementales. Le Président du Conseil d'Etat en prend bonne note.

Au sujet de l'accueil à Montreux du XIIIe Sommet de la Francophonie, le Président du Conseil d'Etat souligne cette belle réussite et la bonne collaboration mise en place entre le Canton et la Commune de Montreux, au travers notamment du président soussigné.

La Commission salue enfin le développement des informations contenues dans le présent rapport sur l'aide humanitaire et la coopération au développement, comme cela avait été demandé par celle-ci lors de l'étude du rapport de la période précédente.

II. Conclusion

A l'unanimité, la Commission recommande au Grand Conseil d'approuver le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2010.

Glion, le 10 mai 2011.

Le président :
(Signé) *Laurent Wehrli*